

# Avis favorable à l'extension de la réserve naturelle des Coussouls

La commissaire enquêtrice a rendu ses conclusions avalisant 3152 ha de réserve en plus

**L**e projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau envisagé depuis 2019 arrive à une étape charnière. Après l'enquête publique menée en octobre et novembre dernier, la commissaire enquêtrice a rendu ses conclusions motivées et donné un avis favorable au projet qui doit permettre de mieux protéger les pelouses sèches de la Crau (dites les coussouls) et notamment les nombreuses espèces protégées qui y vivent.

La commissaire enquêtrice considère que les parties prenantes à cette extension ont bien été associées aux discussions et que le projet prend bien en compte les activités économiques des parties limitrophes de la réserve. "Le projet de la DREAL (direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement) a tenté de limiter les impacts socio-économiques en ne retenant que des parcelles en zone naturelle ou agricole. Le classement en réserve des dites parcelles ne nuit pas à l'activité agricole et permet la poursuite de l'élevage ovin. Toutefois il est certain que l'extension proposée ne représente que 47% des pelouses sèches actuellement situées en dehors de la réserve et que plus de la moitié des pelouses non protégées aujourd'hui resteraient soumises à un risque de destruction. L'objectif de protection de ce milieu exceptionnel ne sera que partiellement atteint avec le périmètre d'extension projeté. Il faudra sans doute revenir sur ce sujet à l'horizon 2030".

La commissaire enquêtrice estime que la cogestion de la réserve par le conservatoire des espaces naturels Paca et la Chambre d'agriculture 13 "fonc-



L'État prévoit d'étendre la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau pour mieux protéger la biodiversité de ce milieu unique. PHOTO V.F.

tionne bien. Il est reconnu et admis par la plupart (autorités locales, exploitants, et citoyens) et il est souhaitable pour l'intérêt et l'avenir de la réserve de maintenir ce mode de gestion".

Concernant les usages, au regard des règles en cours, pas de changement notable si ce n'est des assouplissements en matière de travaux d'entretien. "Ce règlement n'en demeure pas moins limitatif au regard des libertés individuelles, comme l'ont exprimé les participants à la réunion publique du 7 novembre à Saint-Martin de Crau. Il serait opportun d'exonérer les propriétaires d'un certain nombre d'interdictions comme l'introduction des chiens dans la réserve, ou la cueillette des

plantes". Sur la tenue de l'enquête publique, rien à signaler. La participation du public a été des plus correctes avec 48 observations sur les registres en mairie et 300 contributions numériques.

## Manque de concertation ?

La commissaire enquêtrice estime que le processus réglementaire de consultation a été bien organisé, bien que le public ait souligné un manque d'information et l'absence de concertation préalable. "Il s'avère que la Dreal n'avait pas l'obligation de procéder à une consultation préalable du public. Cependant le projet d'extension a bien fait l'objet d'une information régulière et d'une concertation au tra-

vers de comités consultatifs réunissant les partenaires institutionnels et représentants locaux. Force est de constater que les participants à ces séances de travail n'ont pas suffisamment relayé l'information aux exploitants agricoles et ou à leurs adhérents. La Dreal a bien lancé une phase de consultation avec l'envoi de 57 courriers aux partenaires institutionnels et 82 courriers aux propriétaires concernés par le projet d'extension", conclut la commissaire enquêtrice, qui émet un avis favorable mais recommande "de mettre en place des outils d'information de communication pour accompagner au mieux ce projet et valoriser cette extension".

Olivier LEMIERRE

## Protéger la biodiversité

La démarche d'extension de la réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau (RNN) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan biodiversité de la région Paca. Elle se justifie par la présence d'habitats terrestres steppiques exceptionnels en constante régression depuis 2001, et du fait des activités humaines. Le projet d'extension sur une superficie d'environ 3152 ha concerne principalement des parcelles localisées sur les communes de Saint-Martin de Crau, d'Istres, d'Eyguières, d'Arles, de Fos-sur-Mer, de Salon et d'Aureille. Il porterait ainsi les surfaces protégées à 10 552 ha. Les usages recensés sur la RNN et son extension sont principalement des activités agricoles (pâturages ovins) des activités militaires et quelques usages de loisir (chasse, sorties naturalistes, pêche, cueillettes, sports de nature). L'extension de la réserve vise à accroître sa cohérence spatiale, malgré de fortes pressions foncières locales, par la recherche d'une plus grande continuité écologique entre les différentes parties, afin d'améliorer les effets des actions de conservation et d'assurer une meilleure préservation de l'habitat du coussoul. Coussoul formé sur l'ancien lit de la Durance qui a la particularité de ne pas se régénérer après perturbation du sol.